

U.S. ENVIRONMENTAL AND LABORATORY INSTRUMENTATION, S.

WS2 le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-6, L. 2121-3 et L. 2121-93.
WS3 la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
WS4 l'ordonnance de Linnéas Métropole.
WS5 la décision commerciale en date du 25 septembre 2024

010101

Article 1: De contracter après de la Caisse d'Espagne Avance Lineal un contrat

Article 2 Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Maximum: \$ 500 000 Swiss maximum

Durée : deux mois à compter du 30/03/2014
 Mise à disposition des fonds : par virement ou crédit d'office

Remboursement des fonds	débit d'office
Taux d'intérêt	crédit d'office : montant de l'actif

Frais d'engagement :	0,05% soit 4 800 €
Commission de mouvement :	soit

Commentaire de son utilisation : néant

Article 8. Le Président est nommé à titre d'Assemblée des Membres.

de préférence ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne d'Alsace.

Article 6 Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de

versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin. 3

Keywords: *Self-esteem, self-concept, self-identity, self-esteem, self-concept, self-identity, self-esteem, self-concept, self-identity*

Faint & Unreadable

Le Président

Pointe Préféré
Par obligation.
Le Directeur Général des Services
Suisse S.O.C. 2003

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 8 000 000 € auprès de la Caisse d' Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'Assainissement

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2024



DEC_FIN_25751_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_8000000_EUROS_CAISSE_EPARGNE_BUDGET_ANNEXE_ASSAINISSEMENT.pdf
(.pdf, 99,2 Ko)



TÉLÉCHARGER